



Fonds de développement des territoires

Priorités d'intervention 2017-2018



Mise en contexte

Les MRC ont compétence en matière de développement local et régional sur leur territoire. Le Fonds de développement des territoires (FDT) est créé afin de supporter les MRC dans le développement de leur territoire.

Priorités d'intervention

Conformément aux articles 4 et 9 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires, la MRC de Coaticook a ciblé les priorités d'intervention sur lesquelles elle souhaite se concentrer en 2017-2018, au regard des enjeux qui sont importants pour l'ensemble du territoire de la MRC. À cet égard, l'article 4 de l'entente énumère les mesures que la MRC peut mettre en place en affectant le FDT. Les mesures porteront notamment sur les objets suivants :

- a) La réalisation de mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire de la MRC;
 - i. Répondre aux besoins des municipalités de la MRC en révisant le schéma d'aménagement et les outils de planification afin de mieux les soutenir dans leurs projets de développement;
 - ii. Poursuivre le soutien proactif et innovant de tout projet en lien avec la gestion de l'eau et la protection de l'environnement;
 - iii. Mettre en œuvre le PGMR de la MRC de Coaticook;
 - iv. Finaliser et adopter le plan de développement de la zone agricole (PDZA) qui permettra de mieux définir les besoins des différents usagers de la zone agricole et de produire un plan d'action en ce sens.

 - b) Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle (dans les domaines social, culturel, touristique, environnemental);
 - i. Organiser la promotion touristique de la région, l'accueil des touristes et le développement de stratégies afin de faire circuler les touristes dans la région;
 - ii. Offrir une expertise en développement de loisir aux municipalités et soutenir le développement de l'organisme Acti-Sport;
 - iii. Avec les municipalités locales, assurer le développement culturel de la MRC de Coaticook;
 - iv. Soutenir techniquement les municipalités locales dans l'application de la réglementation en lien avec l'abattage d'arbre.

 - c) La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
 - i. Fournir une expertise technique et un accompagnement aux entreprises, que ce soit dans les secteurs industriel, commercial, agricole, agroalimentaire, etc.;
- 

- ii. Offrir un soutien financier par des programmes spécifiques aux nouveaux entrepreneurs, aux entreprises d'économie sociale, aux entreprises désirant améliorer l'offre d'hébergement dans la région et aux entreprises désirant améliorer leur productivité ;
 - d) La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, touristique, sentiers cyclables, transport collectif;
 - i. Offrir un soutien financier à tout organisme à but non lucratif, municipalités ou coopératives de solidarité pour soutenir des projets structurants à l'échelle locale, territoriale ou régionale et ayant des impacts concrets pour le territoire de la MRC de Coaticook;
 - ii. Organisation d'une fête régionale de la famille afin de mobiliser et dynamiser les jeunes familles du territoire;
 - iii. Soutien à la mise en place et à la consolidation d'une offre régionale de loisirs;
 - iv. Soutien à un projet structurant de travailleur de rue afin d'aider certaines clientèles vivant des difficultés;
 - v. Soutenir financièrement la promotion touristique de la région.
 - e) L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement;
 - i. À travers une entente sectorielle avec le MAPAQ, soutenir la mise en œuvre du plan de développement de la zone agricole dans la MRC de Coaticook (Estrie);
 - ii. À travers un partenariat avec le CALQ, soutenir les artistes et les organismes de la MRC de Coaticook afin qu'ils puissent accéder à un financement pour le développement de leurs projets artistiques
 - iii. À travers une entente sectorielle avec le MIDI, mettre en œuvre un plan d'action afin d'édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et de favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes dans la MRC de Coaticook (4 MRC en Estrie)
 - f) Le soutien au développement rural, dans le territoire de la MRC, soit les 12 municipalités.
 - i. Soutenir le déploiement d'une offre de transport collectif dans la ville de Coaticook;
 - ii. Soutenir le développement, l'animation et la promotion des activités des communautés locales de la MRC de Coaticook.
- 